

ATELIERS D'ART
DE FRANCE

La formation dans le secteur des métiers d'art

Rapport final - avril 2018

Version octobre

Tables des matières

1	PRESENTATION DE L'ETUDE ET DU SECTEUR	4
1.1	CONTEXTE DE L'ETUDE	5
1.1.1	LES METIERS D'ART : L'ART « A LA FRANÇAISE »	5
1.1.2	LA FORMATION : UN ENJEU POUR LE SYNDICAT PROFESSIONNEL	5
1.1.3	LA MOBILISATION DU SYNDICAT PROFESSIONNEL DES METIERS D'ART	6
1.2	OBJECTIFS DE L'ETUDE	7
1.3	CHAMP D'INTERVENTION DE L'ETUDE	8
1.4	MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE	8
2	EN RESUME, LES RESULTATS SAILLANTS DE L'ETUDE	9
3	L'ATTRACTIVITE DES METIERS D'ART : DES VOIES D'ACCES VARIEES ET DES DEBOUCHES	11
3.1	DE PROFILS DE FORMATION DISPARATES SELON L'ENTREE DANS LE SECTEUR	12
3.1.1	LA FORMATION INITIALE, UNE VOIE D'ENTREE PARMIS D'AUTRES DANS LES METIERS D'ART	12
3.1.2	UNE FORMATION DE RECONVERSION DANS UNE OPTIQUE DE REALISATION PERSONNELLE	14
3.2	UNE ENTREE DANS LE METIER HETEROGENE.....	15
3.2.1	UNE ENTREE CONTRASTEE LORS D'UNE FORMATION INITIALE.....	15
3.2.2	LA RECONVERSION : UNE DEMARCHE TARDIVE ET PERSONNELLE	17
4	LA FORMATION CONTINUE DANS LES METIERS D'ART : QUELLES PRATIQUES ?	20
4.1	DES MANQUEMENTS DANS LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS DES METIERS D'ART	21
4.1.1	UNE PRATIQUE REELLE DE LA FORMATION CONTINUE	21
4.1.2	MAIS UN ACCES A LA FORMATION CONTINUE DIFFICILE MALGRE TOUT.....	21
4.2	DES BESOINS SPECIFIQUES DANS L'EXERCICE DU METIER	22
5	LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE AU SEIN DES ATELIERS D'ART : UNE PRATIQUE ETABLIE	24
5.1	LES PRATIQUES DE TRANSMISSION DE SAVOIR-FAIRE DANS LES ATELIERS D'ART	25
5.1.1	LES PRATIQUES DE FORMATION	25
5.1.2	LES PUBLICS ACCUEILLIS POUR LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE.....	25
5.1.3	LES PRATIQUES DE TRANSMISSION.....	26
5.1.4	FORCES ET FAIBLESSES RELATIVES A L'ACCUEIL D'UN STAGIAIRE OU D'UN APPRENTI	27
5.1.5	LEVEES DES FREINS A L'ACCUEIL DES APPRENTIS OU STAGIAIRES.....	29
5.2	L'AVENIR DE LA FORMATION DANS LES ATEIERS D'ART	30
5.2.1	LA CENTRALITE DES ATELIERS D'ART COMME LIEU DE TRANSMISSION DES SAVOIRS.....	30
5.2.2	DES PARTENARIATS A RENFORCER	30

6 LES THEMES PORTEURS DES PRECONISATIONS	32
6.1 ALLONGER LE TEMPS DE FORMATION EN ATELIER D'ART	33
6.2 CREER UNE INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS DES METIERS D'ART-FORMATEURS	33
6.3 MIEUX HARMONISER LES PARTENARIATS ENTRE LES ATELIERS D'ART ET LES ACTEURS DE LA FORMATION (CFA, ECOLES).....	34
6.4 IMPLIQUER LES PROFESSIONNELS DANS LA DEFINITION DES REFERENTIELS DE FORMATION.....	34
6.5 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DES METIERS D'ART DANS LEUR ROLE DE MAITRE D'APPRENTISSAGE OU DE STAGE.....	35
7 LES PRECONISATIONS	36

Glossaire

AAF	Ateliers d'Art de France
BEP	Brevet d'études professionnelles (diplôme de niveau V)
BMA	Brevet des métiers d'art ((diplôme de niveau V)
BP	Brevet professionnel (diplôme de niveau V)
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle (diplôme de niveau V)
CFA	Centre de formation des apprentis
CMA	Chambre de métiers et de l'Artisanat
DMA	Diplôme des métiers d'art (diplôme de niveau III)
DSAA	Diplôme supérieur des arts appliqués 1 et 2 (diplôme de niveau II et I)
DUT	Diplôme universitaire de technologie (diplôme de niveau III)
FAFCEA	Fonds d'Assurance Formation des Chefs exerçant une activité Artisanale
FONGECIF	Fonds de gestion des contrats individuels de formation
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé (des fonds à la formation continue)
TPE	Très petite entreprise (moins de 10 salariés)
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

1 Présentation de l'étude et du secteur

1.1 Contexte de l'étude

1.1.1 Les métiers d'art : l'art « à la française »

L'article 22 de la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, remplace l'article 20 de la Loi du 5 juillet 1996 et donne une définition légale des « métiers d'art ». Selon cet article : *"relèvent des métiers d'art, [...] les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique. Une section spécifique aux métiers d'art est créée au sein du répertoire des métiers"*.

Les métiers d'art sont identifiés comme l'héritage de savoir-faire élaborés au fil des siècles. Ils offrent une palette de 281 activités réparties en 16 domaines : de l'architecture et des jardins, de l'ameublement et de la décoration, du verre et du cristal, domaine de la mode et des accessoires... Les métiers d'art représentent une ressource infinie pour tous les créateurs, apprentis et expérimentés.

Aujourd'hui, la France compte plus de 38 000 entreprises de métiers d'art. Certaines travaillent dans des domaines bien connus du public comme l'ébénisterie ou la bijouterie. D'autres exercent des métiers rares : chaumier, gantier, sérigraphe... Ce sont souvent des TPE, entreprises unipersonnelles, ou encore des petites manufactures d'art.

Le chiffre d'affaires du secteur s'élevait à 8 milliards d'euros en 2007. Les métiers d'art participent au dynamisme des territoires.

1.1.2 La formation : un enjeu pour le syndicat professionnel

Pour assurer la relève, il faut favoriser la transmission. La France offre une large gamme de formations avec plus de 1000 organismes. Jeunes et adultes en reconversion peuvent ainsi se forger une culture et se réapproprier les savoir-faire. Transmission, passion, innovation, esprit d'entreprise... les métiers d'art sont porteurs de développement humain valorisant « ce que sait la main »¹.

Peintres en décors, mosaïstes, staffeurs-stucateurs... les professionnels des métiers d'art répondent aux attentes des particuliers et des prescripteurs (designers, décorateurs et architectes d'intérieur) du domaine de la décoration. Les céramistes, les orfèvres ou les verriers réalisent des collections ou pièces uniques pour les arts de la table. Les ébénistes et les tapissiers oeuvrent sur le marché de l'ameublement. Les brodeurs, maroquiniers, plumassiers, modistes, bijoutiers... sont des maillons indispensables du secteur de la mode.

¹ Sennet Richard, *Ce que sait la main. La culture de l'artisanat*, Paris, Albin Michel, 2010.

Créateurs indépendants, salariés de grandes maisons, fournisseurs, ou sous-traitants, ils s'illustrent par la transformation de la matière, dans la réalisation d'objets d'art, de collections Haute-couture ou encore la création d'accessoires. Maîtres verriers, ferronniers, menuisiers, tailleurs de pierre, chaumiers... apportent leurs savoir-faire à des projets d'architecture ou d'urbanisme. Leur maîtrise des techniques traditionnelles et leur connaissance des matériaux naturels sont particulièrement recherchées dans le domaine de l'écoconstruction.

Au niveau de leur formation initiale², il existe de nombreuses filières de formation pouvant déboucher sur des métiers d'art. Cependant, compte tenu d'une part du savoir-faire de haut niveau qui ne peut s'acquérir dans les écoles mais auprès des professionnels, et d'autre part du grand nombre et de la grande diversité des métiers, la question fondamentale pour les professionnels est de mieux articuler la formation initiale avec l'acquisition des savoir-faire au sein des entreprises. Les modalités de formation en alternance (ou apprentissage) sont de fait les plus adaptées. Et même dans ces modalités, il s'agit de bien s'assurer de la transmission effective des savoir-faire car elle se déroule principalement entre les professionnels eux-mêmes, et bien souvent de façon informelle.

L'enjeu est alors essentiel que les ateliers puissent être de véritables lieux d'apprentissage des métiers, que les professionnels de métiers d'art puissent précisément transmettre leur art, le savoir-faire du métier, à des jeunes qui pourront devenir des professionnels de métiers d'art à leur compte ou même des collaborateurs. Le modèle d'apprentissage, auquel on peut éventuellement se référer, est le compagnonnage, où l'apprenti devient compagnon puis à terme maître. L'enjeu est sans doute d'offrir les conditions aux professionnels de métiers d'art d'être de véritable maîtres d'apprentissage.

De façon complémentaire, la formation professionnelle continue³ est la voie privilégiée pour les personnes qui souhaitent se reconvertir dans les métiers d'art. Les modalités de formation continue doivent aussi se concevoir selon le modèle de l'apprentissage.

1.1.3 La mobilisation du syndicat professionnel des métiers d'art

À l'initiative d'Ateliers d'Art de France, le secteur des métiers d'art a connu, ces dernières années, une succession d'avancées législatives déterminantes pour son avenir. En 2014, la loi Artisanat, Commerce et Très petites entreprises marque l'inscription dans la loi, pour la première fois, d'une définition officielle des métiers d'art. La même année, Ateliers d'Art de France a voté statutairement la mise en place de

² La formation initiale est le premier programme d'études qui conduit à l'exercice d'un métier.

³ La formation professionnelle continue est l'ensemble de l'offre de formations s'adressant au public sorti du système scolaire : formations courtes ou formations longues, initiation ou perfectionnement, formations professionnelles ou culturelles, qualifiantes ou non.

commissions professionnelles dans une volonté de structurer et défendre les métiers d'art dans leur globalité.

En 2016, Ateliers d'Art de France a voté la création de deux nouvelles commissions statutaires relevant du champ social : la Commission sociale solidarité, et la Commission sociale formation. La Commission sociale formation a pour rôle d'instituer un dialogue entre professionnels, institutions et pouvoirs publics, afin de sauvegarder et développer les dispositifs de formation et d'apprentissage dont le secteur des métiers d'art a besoin pour se pérenniser. Dans ce contexte, Ateliers d'Art de France a entamé les travaux de la commission dédiée au champ de la formation, avec un choix d'entrée mettant au centre des réflexions l'atelier du professionnel de métiers d'art. L'atelier d'art est le lieu privilégié de formation, d'échanges humains et professionnels. Les questions de formation initiale, d'apprentissage, et de formation continue doivent être abordées à partir de ce lieu. Pour cela, il faut assouplir les règles inhérentes à l'accueil, à l'aspect économique et à la temporalité de la formation. C'est tout l'enjeu de cette étude dont la finalité est de permettre la construction d'un parcours de reconnaissance de l'atelier comme un lieu de formation professionnelle à proprement parler et du professionnel de métier d'art comme Maître d'apprentissage. Cette étude doit faciliter le repérage des différentes temporalités de la formation, initiale et continue, de la transmission des savoirs et savoir-faire dans l'atelier afin de mieux saisir le quotidien des ateliers d'art et des interactions entre professionnels entre eux et entre professionnels et élèves/apprentis.

1.2 Objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude était de réaliser une enquête nationale auprès des professionnels de métiers d'art, et des élèves en formation initiale et apprentissage au sein de la filière métiers d'art. Le but étant d'obtenir des éléments de réflexion pour penser la mutation des ateliers d'arts en « ateliers-écoles » et de faire de chaque artisan d'art un acteur reconnu de la formation professionnelle.

De manière plus opérationnelle, il s'agissait de :

- Saisir et analyser des trajectoires de formation des professionnels de métiers d'art dans leur accès à la profession
- Saisir et analyser des pratiques de formation des professionnels de métiers d'art
- Cerner des pratiques de transmission des savoir-faire effectuées dans les ateliers d'art
- Elaborer des préconisations visant l'émergence puis la pérennisation du modèle de « l'atelier école » pour chaque atelier d'art, pensé par la Commission sociale formation

1.3 Champ d'intervention de l'étude

Le périmètre de l'étude a concerné le champ des métiers d'art sur le territoire national, regroupant les 281 métiers reconnus. Les professionnels des métiers d'art visés par l'étude ont été les adhérents d'Ateliers d'Art de France, ainsi que les professionnels des métiers d'art recensés par les partenaires de la chambre syndicale.

1.4 Mise en œuvre de l'étude

Pour mener à bien cette étude différents temps ont été nécessaires parmi lesquels :

- Un recueil et une analyse de données contextuelles permettant d'identifier les acteurs concernés
- L'élaboration des outils d'enquêtes
- La réalisation d'entretiens auprès d'un échantillon d'ateliers d'art
- La mise en ligne d'un questionnaire et sa diffusion
- La réalisation d'entretiens auprès d'acteurs de la formation professionnelle
- L'analyse des résultats

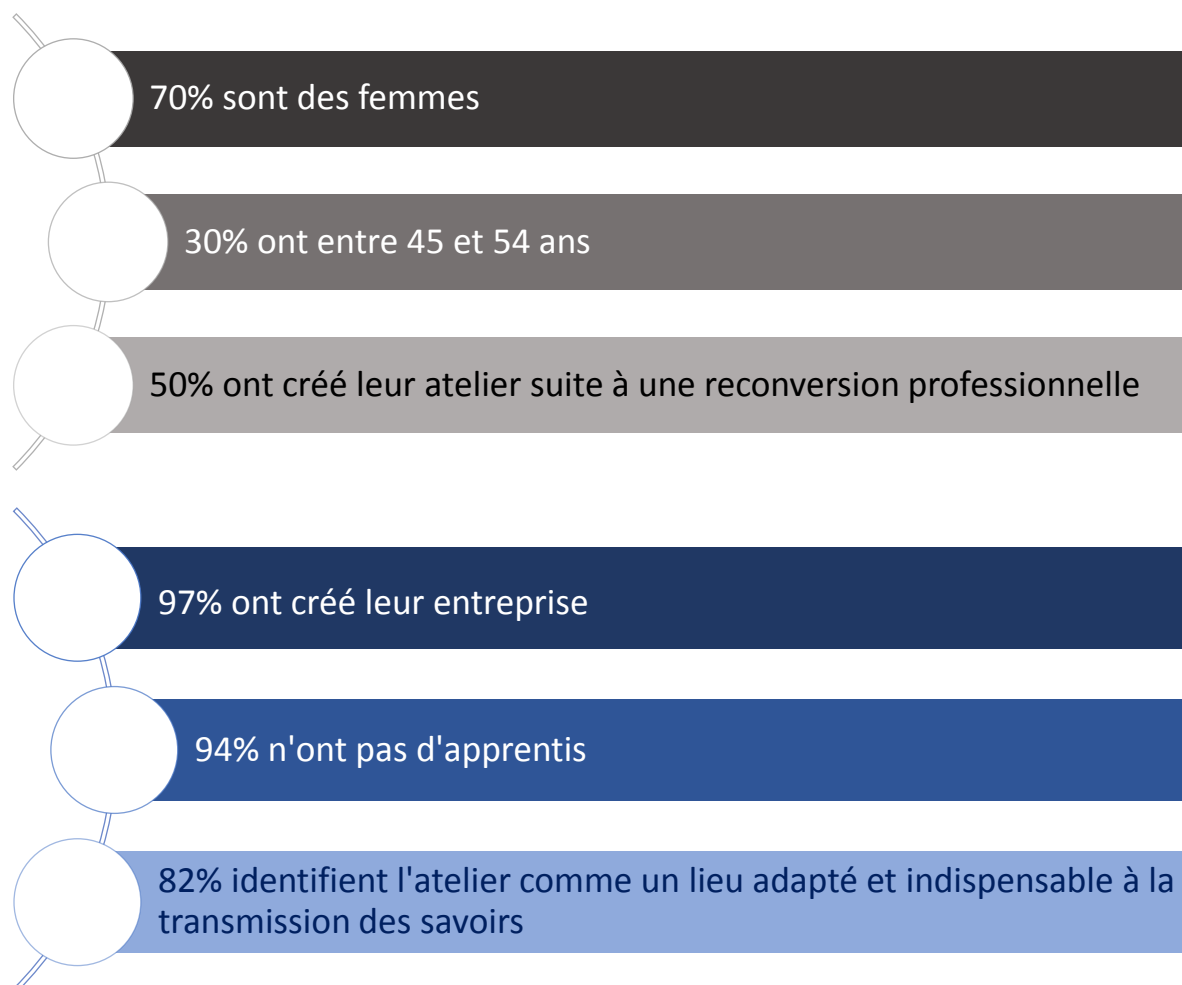
2 En résumé, les résultats saillants de l'étude

Le cabinet Pollen Conseil a diffusé, aux adhérents d'Ateliers d'Art de France et aux professionnels des métiers d'art recensés par les partenaires de la chambre syndicale, un questionnaire en lien avec la formation dans les métiers d'art. L'enquête, réalisée en ligne, a été lancée en juillet 2017 et arrêtée en septembre 2017. Elle a été adressée à la fois aux responsables d'ateliers et aux salariés, apprentis et stagiaires.

Le questionnaire était composé de 80 questions principales, alimentant 6 thèmes : informations sur le répondant ; les caractéristiques de l'atelier d'art ; le parcours de formation du répondant selon qu'il ait suivi une formation initiale dans les métiers d'art ou bien que l'exercice du métier relève d'une reconversion professionnelle ; les pratiques et besoins de formation continue des professionnels des métiers d'art ; les pratiques de transmission des savoir-faire des professionnels de métiers d'art ; la perception du rôle du formateur.

Au total, 473 questionnaires « responsables » et 13 questionnaires « salariés » ont été recueillis. En raison d'une significativité non atteinte, les résultats issus des questionnaires « salariés » ne sont pas exposés dans le présent rapport.

Concernant les responsables d'ateliers d'art ayant répondu, nous exposons ci-dessous une synthèse des résultats :



3 L'attractivité des métiers d'art : des voies d'accès variées et des débouchés

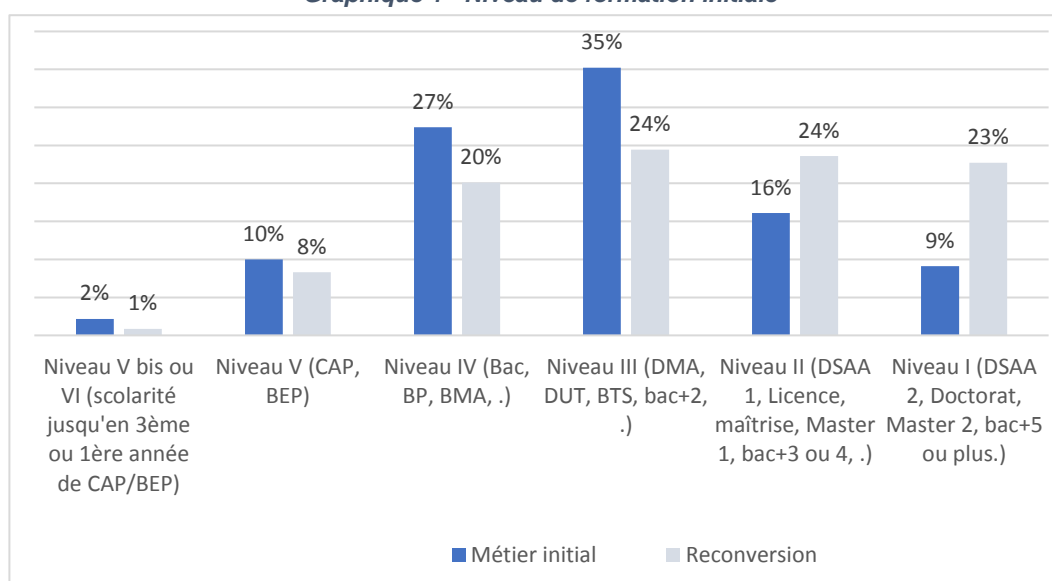
3.1 De profils de formation disparates selon l'entrée dans le secteur

3.1.1 La formation initiale, une voie d'entrée parmi d'autres dans les métiers d'art

50% des répondants exercent leur métier d'art depuis leur formation initiale. Les autres 50% l'exercent suite à une reconversion.

Le niveau de formation initiale est particulièrement élevé dans les deux cas. 60% des répondants ont un diplôme de formation initiale de l'enseignement supérieur (Niveaux I, II et III). Ils sont 71% quand ils exercent suite à une reconversion.

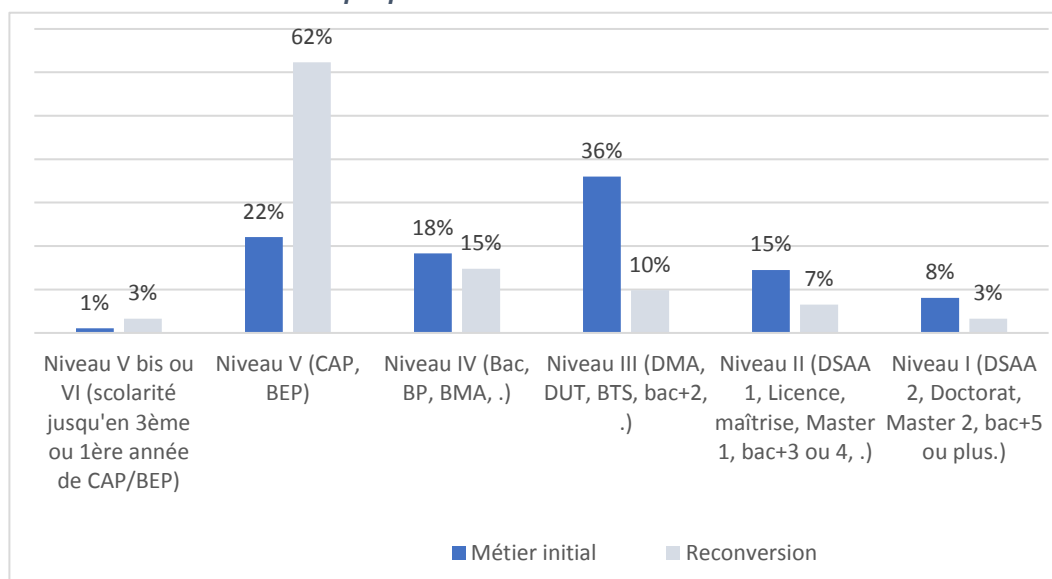
Graphique 1 - Niveau de formation initiale



53% des professionnels ont suivi une formation initiale en lien direct avec les métiers d'art :

- 81% lorsqu'ils ont exercé leur métier à l'issue de la formation initiale
- 26% seulement à l'issue d'une reconversion professionnelle.

Graphique 2 - Niveau de formation initiale



Lorsqu'ils exercent à l'issue de la formation initiale qui est en lien direct avec les métiers d'art, le niveau de cette formation est relativement élevé puisqu'il relève à près de 60% de l'enseignement supérieur.

Alors que pour ceux qui ont suivi une formation initiale, mais qui ont exercé un autre métier avant de pouvoir se reconvertir dans leur métier d'art, le niveau de formation est plus faible, seulement 20% relevant de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de cette formation initiale en lien avec le métier d'art, seulement 22% ont pu se former en alternance (24% pour ceux qui ont pu exercer à l'issue de la formation initiale et 15% pour ceux en reconversion).

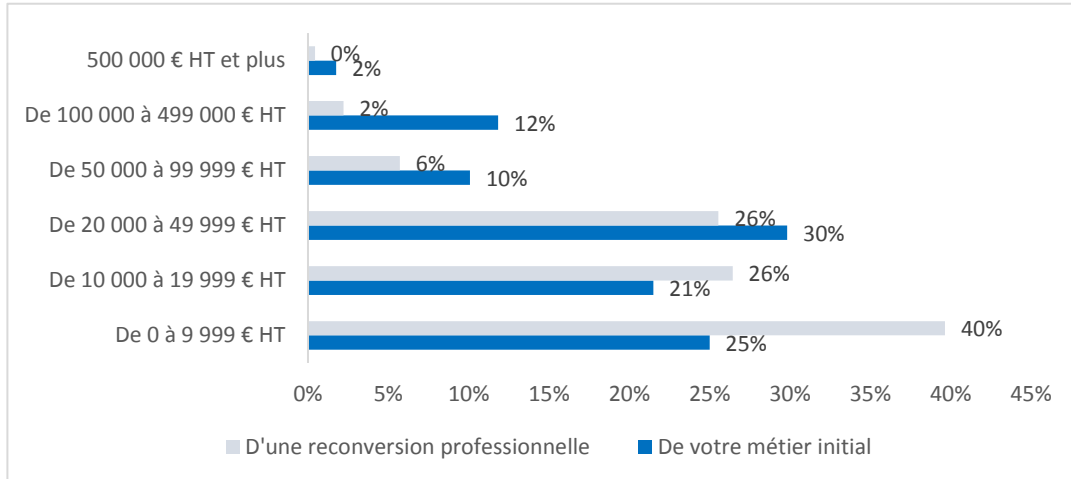
De même, seuls 15% des répondants ont pu suivre une formation à l'étranger dans le cadre de la formation initiale (17% pour ceux qui ont pu exercer à l'issue de la formation initiale et 9% pour ceux en reconversion).

Néanmoins, pour 72% des répondants, la formation était adaptée à la préparation au métier d'art aujourd'hui exercé (72% pour ceux qui ont pu exercer à l'issue de la formation initiale et 69% pour ceux en reconversion).

L'origine de l'exercice du métier joue fortement sur la rémunération annuelle des professionnels. En effet, il ressort que le chiffre d'affaires annuel est plus élevé lorsque le métier a été exercé au sortir de la formation initiale. Cela est particulièrement vrai pour les chiffres d'affaires allant de 50 000 à 500 000 €, qui concernent avant tout les professionnels installés depuis plus de 10 ans⁴.

⁴ Il ressort en effet que la part des professionnels gagnant plus de 50 000 € croît avec le nombre d'années d'exercice du métier.

Graphique 3 - Chiffre d'affaires annuel selon l'origine de l'exercice du métier (en%)



92% des professionnels installés suite à une reconversion ont un CA annuel inférieur à 50 000 € HT, et 66% un CA inférieur à 20 000 € HT.

82% des professionnels dont c'est le métier initial, ont un CA annuel inférieur à 50 000 € HT, et 46% un CA inférieur à 20 000 € HT.

3.1.2 Une formation de reconversion dans une optique de réalisation personnelle

La reconversion professionnelle dans les métiers d'art permet aux personnes de pouvoir exercer une profession « de cœur », d'assouvir une passion (58%), de se réaliser professionnellement (67%). Cela explique en partie les raisons pour lesquelles la reconversion se fait tardivement, lorsque la personne a moins de contraintes financières, a davantage d'autonomie et de maturité pour se lancer dans une pratique professionnelle considérée comme « à risque » par l'imaginaire collectif.

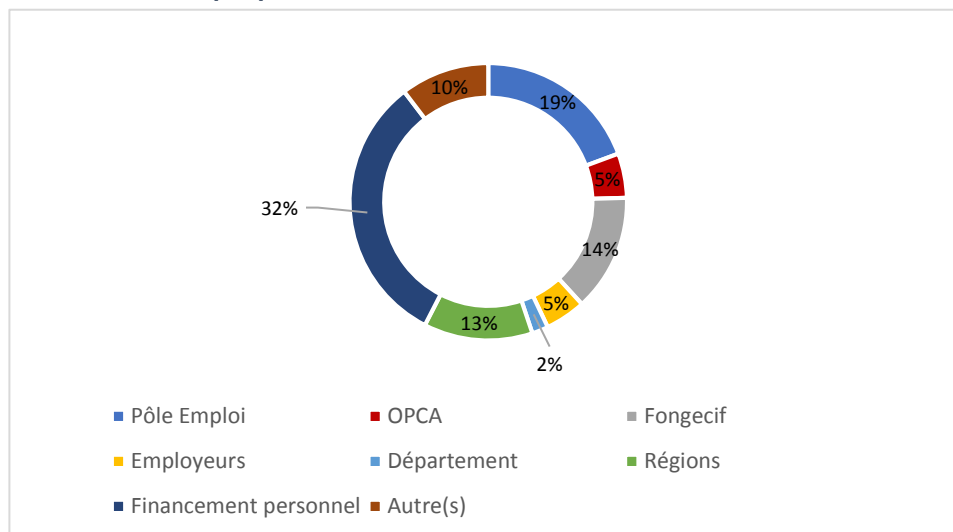
Le projet professionnel portait pour 87% des personnes concernées en la création d'un atelier d'art, reflet d'une indépendance recherchée.

Une formation aux métiers d'art dans le cadre d'une reconversion a été suivie par 26% des professionnels ayant créé leur atelier dans le cadre d'une reconversion (50% des répondants à l'enquête).

Il importe de préciser que la réalisation de cette formation de reconversion est à 56% diplômante ou certifiante. **Seuls 7% ont réalisé leur reconversion dans le cadre d'une formation en alternance.**

Par ailleurs, on observe que le financement personnel intervient de manière non négligeable en tant que modalité de financement de la formation (32% parmi lesquels 51% renvoient à un financement personnel complet).

Graphique 4 - Modalités de financement de la formation



La formation dans le cadre d'une reconversion a un financement très divers : financement personnel (32%), Pole Emploi (19%), Fongecif (14%), Conseil régional (13%), pour les 4 principaux qui représentent 78% des sources de financements citées.

3.2 Une entrée dans le métier hétérogène

3.2.1 Une entrée contrastée lors d'une formation initiale

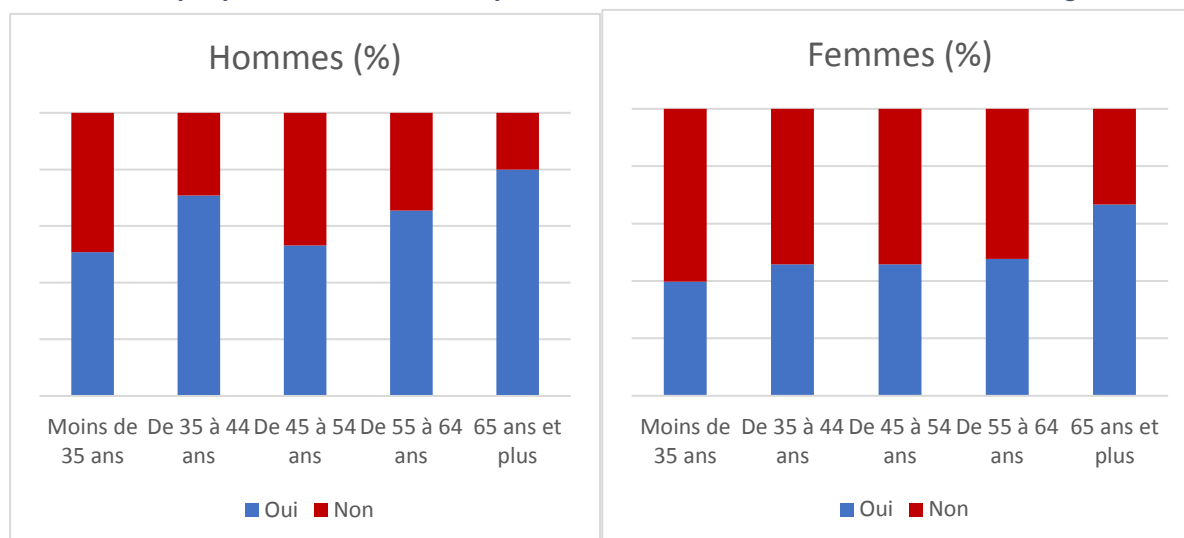
La majorité des répondants (57%) ayant fait une formation initiale dans les métiers d'art n'ont pas eu de passage par un emploi salarié suite à leur formation, avant de créer ou de reprendre leur atelier.

Pour ceux dont c'est le métier initial, et qui sont 80% à avoir suivi une formation initiale dans les métiers d'art, un peu plus de la moitié (52%) ont eu un emploi salarié dans un atelier d'art après cette formation, avant de créer ou reprendre leur propre atelier.

Pour ceux qui sont entrés dans le métier en reconversion, et qui sont 24% à avoir suivi une formation initiale dans les métiers d'art, seulement 13% d'entre eux ont effectué un passage par un emploi salarié dans un atelier d'art, avant la création ou la reprise de leur atelier. Cela indique l'importance d'un passage dans un atelier d'art pour concrétiser le projet d'installation dans le métier à l'issue des formations initiales.

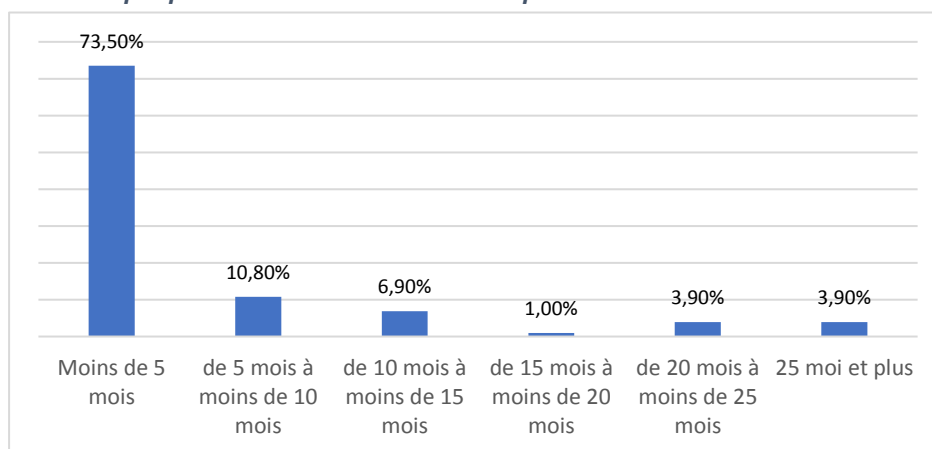
Cette réalité est plus forte encore lorsque l'on étudie la répartition par sexe. Il est en effet observable que dans toutes les catégories d'âge, les femmes ont eu plus de difficultés à trouver un emploi salarié dans un atelier d'art suite à leur formation initiale.

Graphique 5 - Exercice d'un emploi salarié suite à la formation selon le sexe et l'âge



Parmi les 43% de répondants ayant trouvé un emploi salarié suite à leur formation, près de 64% l'ont trouvé moins de 5 mois après la fin de leur formation.

Graphique 6 - Délai d'exercice d'un emploi salarié suite à la formation



Compte tenu de la difficulté à trouver un emploi salarié dans le métier, la création de son propre atelier peut constituer la seule solution pour exercer le métier.

Parmi ceux qui ont pu exercer un emploi salarié, celui-ci a pu d'ailleurs constituer un emploi « alimentaire » en attente d'avoir les moyens de créer ou reprendre un atelier.

Seuls 43% des professionnels ayant suivi une formation qualifiante dans les métiers d'art ont occupé un emploi salarié suite à leur formation.

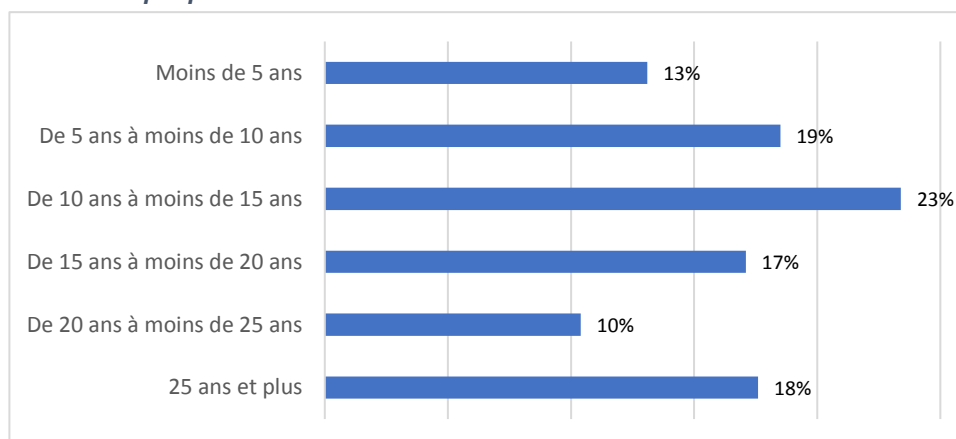
Toutefois, le passage par le salariat est plus fréquent quand le métier est initial (52%) que dans le cas d'une reconversion (13%).

3.2.2 La reconversion : une démarche tardive et personnelle

83% des répondants dont l'exercice du métier d'art relève d'une reconversion professionnelle étaient salariés.

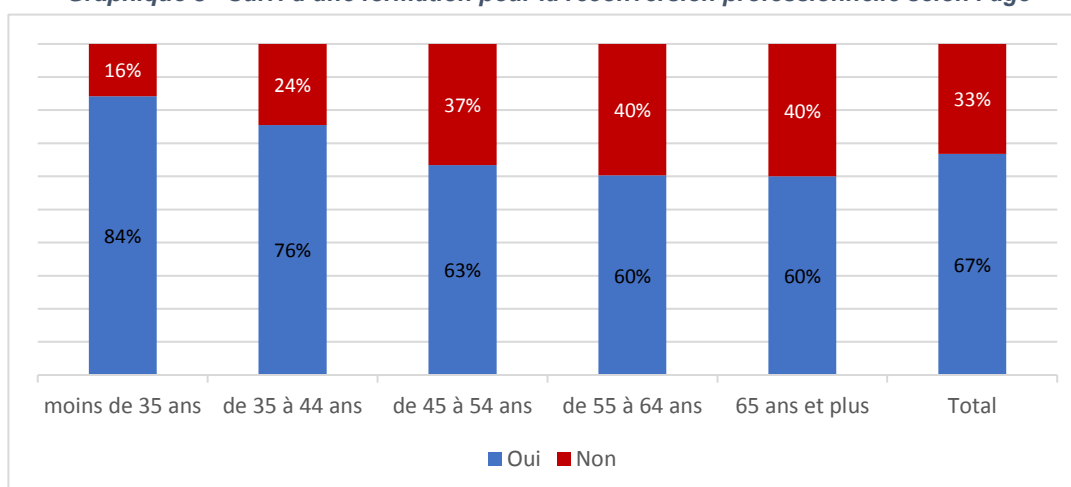
L'exercice d'un métier, en tant que salarié ou non, antérieur à celui de professionnel des métiers d'art, a été une réalité pour 45% des répondants compris entre 15 ans et 25 ans ou plus. Ce taux passe à 68% si l'on y ajoute les personnes ayant travaillé entre 10 ans et moins de 15 ans.

Graphique 7 - Durée de l'exercice du métier antérieur au métier d'art



Bien que la reconversion vers les métiers d'art passe en majorité par le suivi d'une formation (67% de l'ensemble des répondants), et ce dans toute les tranches d'âge, cela n'est pas automatique et décroît même avec l'avancée dans l'âge. En effet, plus la personne effectue sa reconversion tardivement moins elle est amenée à suivre de formation dans le cadre de sa reconversion. Ainsi, 40% des reconvertis de 55 à 64 ans et de 64 ans et plus n'ont pas suivi de formation contre seulement 16% des moins de 35 ans.

Graphique 8 - Suivi d'une formation pour la reconversion professionnelle selon l'âge



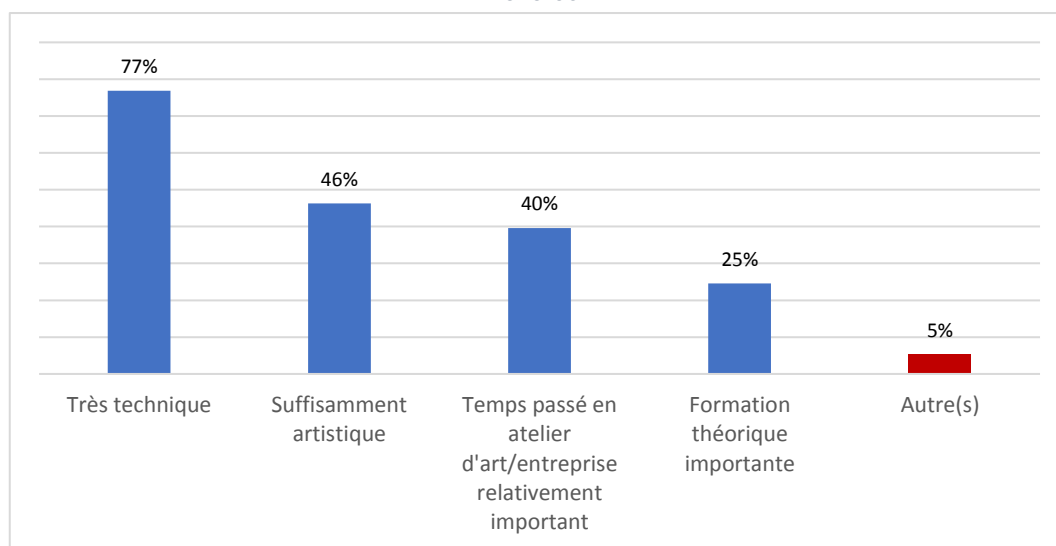
Parmi les 67% de répondants ayant suivi une formation dans le cadre de leur reconversion, 56% ont suivi une formation de niveau V, révélant l'importance pour ces personnes de connaître et d'acquérir les compétences de base et la technique essentielle à la pratique de leur futur métier.

La VAE a mobilisé à 5% des répondants dans le cadre de la reconversion professionnelle, et 7% ont suivi une formation avec de l'alternance. Dans ce dernier cas, 81% des répondants se sont formés chez un professionnel au sein même de son atelier d'art.

La durée de la formation suivie dans le cadre d'une reconversion est à 30% comprise entre 5 mois à moins de 10 mois. Pour 64% des cas, elle s'est déroulée à temps plein.

73% des répondants ayant suivi une formation dans le cadre de leur reconversion professionnelle estiment que celle-ci était adaptée, notamment en raison de son aspect « très technique » (77%), ou « artistique » (46%).

Graphique 9 - Raison(s) qui font que la formation était adaptée à la préparation au métier d'art aujourd'hui exercé



Inversement pour celles et ceux jugeant leur formation inadaptée (27% des répondants au total, mais 37% de ceux qui ont également suivi une formation initiale dans les métiers d'art), la formation est jugée trop théorique, trop éloignée de la réalité des ateliers.

La grande majorité des répondants n'ont pas trouvé d'emploi salarié à la suite de leur formation de reconversion (93%). Parmi ceux qui ont trouvé un emploi salarié (7% des répondants), 70% ont trouvé un emploi moins de 5 mois après leur formation, avec l'hypothèse d'une forte proportion d'emplois « alimentaires » puisque **85% des personnes ont créé leur atelier d'art suite à la formation (de reconversion), parmi lesquels 40% moins de 5 mois après leur formation de reconversion.**

Ici aussi les femmes, dans toutes les tranches d'âge, sont désavantagées dans la recherche d'un emploi salarié par rapport aux hommes et affichent des taux inférieurs en matière d'entrée dans la vie active propre aux métiers d'art à la suite de leur formation.

76% des professionnels interrogés ont suivi une formation initiale dans le métiers d'art ou une formation de reconversion.

Seulement 20% des professionnels dont le métier d'art est le métier initial, n'ont suivi aucune formation. Ils sont un peu plus nombreux, 28%, quand il s'agit d'une reconversion.

	Reconversion	Métier initial	Total
Formation initiale dans les métiers d'art sans formation reconversion	5%	80%	43%
Formation initiale MA + formation reconversion	20%	0%	10%
Pas de formation initiale MA mais formation reconversion	47%	0%	23%
Aucune formation dans les métiers d'art	28%	20%	24%
TOTAL	100%	100%	100%

Le passage par une formation professionnelle à un métier d'art est une très forte constante pour ceux qui s'intallent dans le métier à l'issue de la formation initiale.

Et dans le cadre de la reconversion, le passage par une formation est également une très forte constante, d'autant plus marquée que les personnes ont suivi une formation initiale dans les métiers d'art.

4 La formation continue dans les métiers d'art : quelles pratiques ?

4.1 Des manquements dans la formation continue des professionnels des métiers d'art

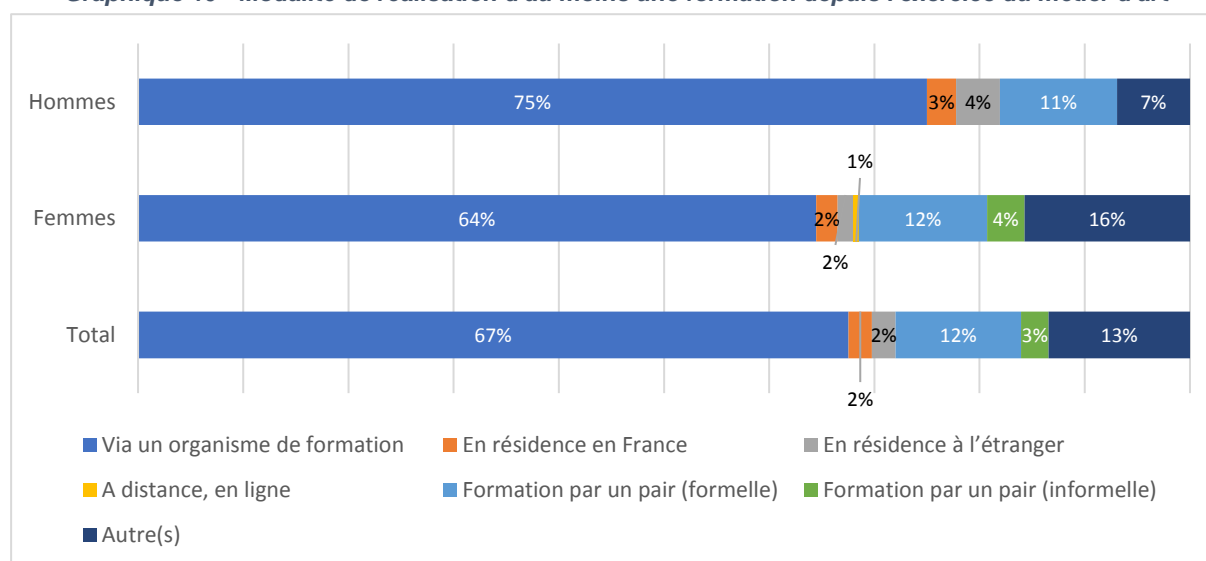
4.1.1 Une pratique réelle de la formation continue

Bien qu'ils soient nombreux à avoir suivi une formation initiale dans les métiers d'art ou encore une formation dans le cadre de leur reconversion, **59% de l'ensemble des répondants ont suivi des formations depuis qu'ils exercent en tant que professionnel des métiers d'art**, spécifiquement dans l'apprentissage de techniques (41%).

Pour 28% des répondants, la dernière formation continue suivie remonte à moins de 5 mois. Ce qui indique **une pratique de la formation continue relativement élevée.**

Dans 67% des cas, ces formations continues ont été réalisées via un organisme de formation⁵ financées par un OPCA (18%), sur fonds propres (23%) ou encore via le FAFCEA, les chambres de métiers ou Ateliers d'Art de France.

Graphique 10 - Modalité de réalisation d'au moins une formation depuis l'exercice du métier d'art



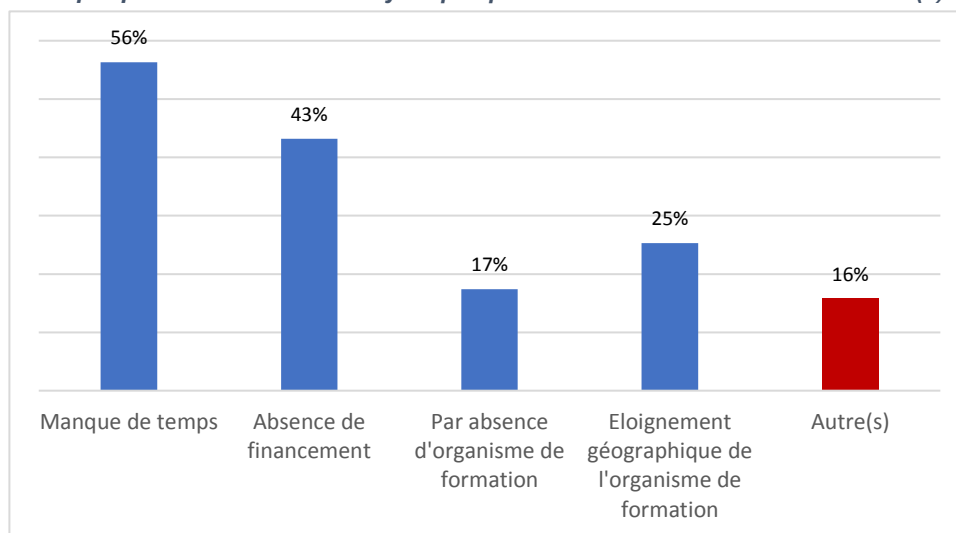
4.1.2 Mais un accès à la formation continue difficile malgré tout

Le manque de temps (25%), des problèmes de financement (18%) ou encore des lieux de formation trop éloignés (17%) ont constitué les principales difficultés rencontrées par les professionnels engagés dans un processus de formation professionnelle continue.

⁵ En dehors des réponses proposées (en résidence en France 2%, en résidence à l'étranger 2%, à distance, formation par un pair de manière informelle 3% ou de manière formelle 12%), certains répondants, en choisissant la réponse « Autres » (13%), ont précisé que leur formation s'était déroulée via AAF ou encore les CMA.

Cela interroge donc l'importance et la légitimité qu'il y a à donner au « e-learning » pour répondre, si ce n'est en totalité, du moins en partie à ces problématiques puisque les mêmes difficultés se retrouvent dans les raisons n'ayant pas permis le suivi d'une ou de plusieurs formations, avec une forte proportion pour le manque de temps (56%).

Graphique 11 - Les raisons n'ayant pas permis le suivi d'une ou de formation(s)



Par ailleurs, on s'aperçoit que la démarche de VAE est très peu demandée puisque seulement 4% des professionnels répondants ont effectué une telle démarche, interrogeant de fait la connaissance de ce type d'outil au sein de la population des professionnels de métiers d'art, mais aussi et surtout de l'intérêt d'obtenir un diplôme quand on est déjà installé.

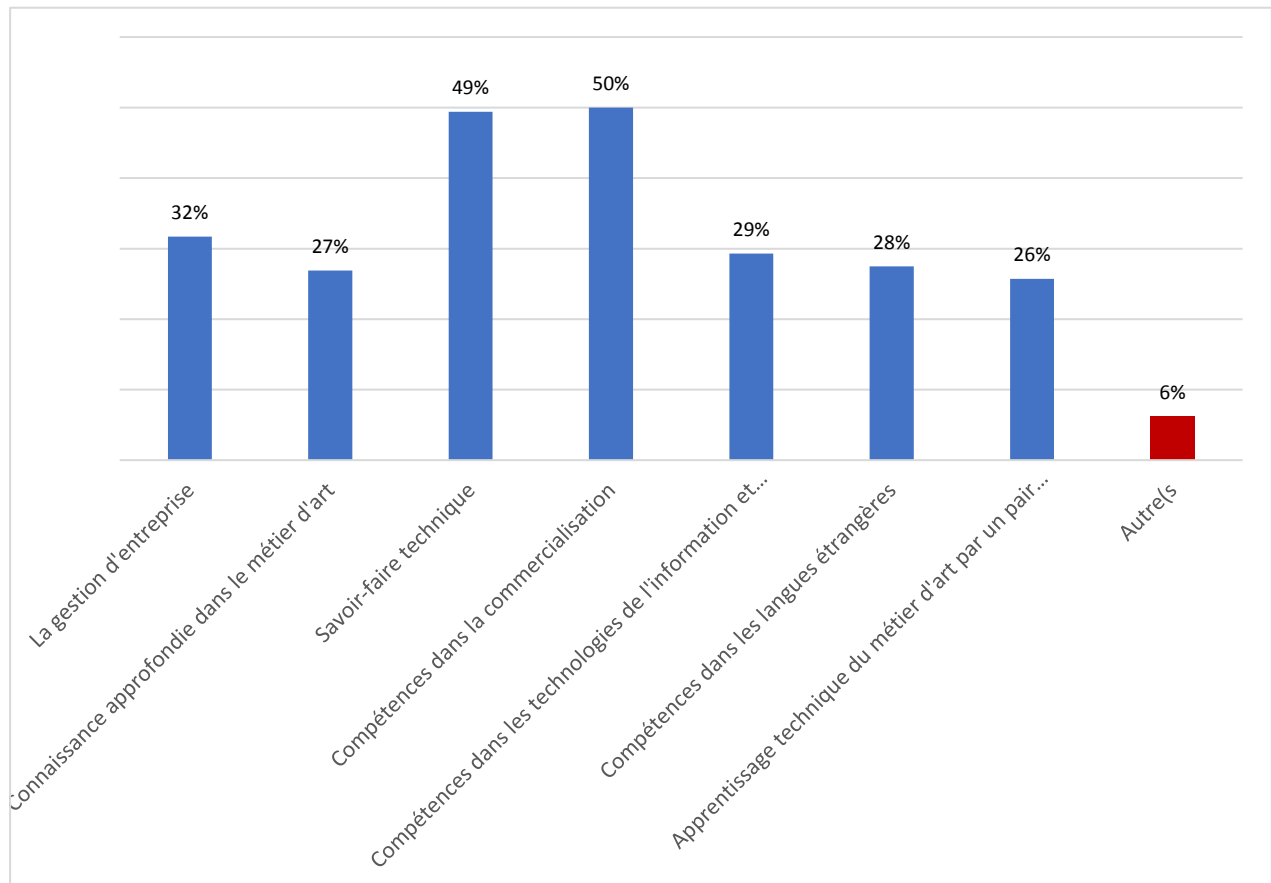
4.2 Des besoins spécifiques dans l'exercice du métier

A métier spécifique, compétences spécifiques. **Ainsi, la gestion d'entreprise est à 15% une compétence nécessaire à l'exercice du métier, de même que le savoir technique (15%) et les compétences dans la commercialisation (16%).** On le comprend, la technique n'est rien si le professionnel n'est pas en capacité de faire connaître sa création et de développer son entreprise.

C'est la raison pour laquelle **71% des répondants identifient des besoins de formation pour eux-mêmes dans l'optique d'améliorer leur savoir, leur technique mais également de pouvoir exporter leur production et faire croître leur chiffre d'affaires.** De fait, 50% des répondants identifient un besoin de formation dans la commercialisation de leur production et 40% dans les savoir-faire techniques, dans l'hypothèse de pouvoir se démarquer de la concurrence. On observe toutefois que les besoins diffèrent selon l'âge des professionnels. En effet, qu'ils soient hommes ou femmes, les moins de 35 ans et jusqu'à 44 ans identifient plutôt des besoins de formation dans la gestion d'entreprise, et les 45-54 ans des besoins dans les technologies de l'information liées à la création d'entreprise, et notamment Internet.

En revanche, les besoins en compétences dans les langues, identifiés pour 27,5% des répondants, ne résultent en rien d'un quelconque effet d'âge, au sens où les plus âgés ressentiraient un besoin accru dans ce domaine en raison d'un défaut supposé dans leur formation de ce type d'apprentissage. En effet, si 5,4% des hommes de 65 ans et plus identifient pour eux-même un besoin de formation en langue étrangère, il en va de même pour 6,5% des moins de 35 ans et 7,6% des 35-44 ans. Du côté des femmes, l'observation est la même avec 12% des plus de 65 ans contre 15,2% des moins de 35 ans. On peut avancer l'hypothèse que les professionnels les plus âgés estiment moins avoir besoin de compétences en langues étrangères en raison de leur durée dans le métier qui ne requiert plus la nécessité de se former sur ce type de thématique, à la différence des plus jeunes qui doivent s'inscrire dans la durée et répondre aux nouveaux enjeux de la concurrence.

Graphique 12 - Besoins de formation identifiés



Nous avons signifié plus haut que l'une des principales difficultés rencontrées par les professionnels des métiers d'art ayant réalisé une formation continue relève du manque de temps. Cette contrainte de temps se retrouve dans le délai qu'entrevoient les professionnels pour réaliser une formation afin de répondre à leurs besoins. Ainsi, 58% des répondants identifiant des besoins de formation pour eux-mêmes se fixent un délai d'un an pour se former.

Pour 50% des répondants, la principale difficulté d'accès à la formation concerne les modalités de financement.

5 La transmission des savoir-faire au sein des ateliers d'art : une pratique établie

5.1 Les pratiques de transmission de savoir-faire dans les ateliers d'art

5.1.1 Les pratiques de formation

28% des répondants proposent des formations payantes au sein de leur atelier auprès du grand public (93%).

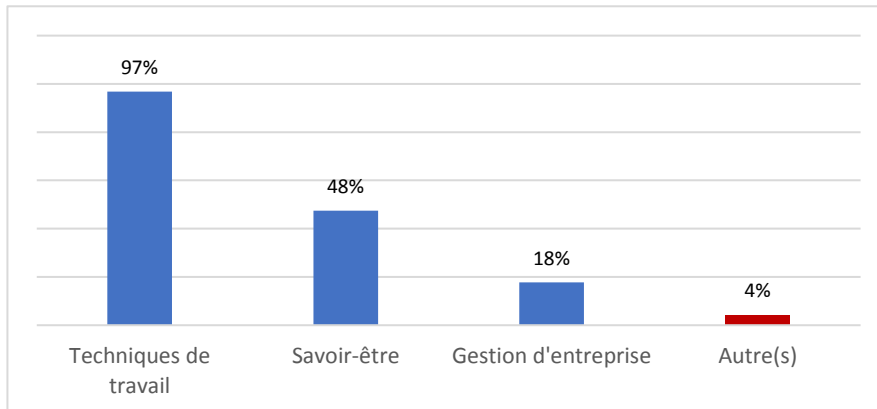
L'absence de proposition de formations pour les 72% restants s'explique principalement par le fait que très peu de professionnels possèdent un numéro d'agrément de formation (9% des répondants). En cause, la lourdeur administrative qui impose notamment le renouvellement de cet agrément tous les ans. Parmi les 9% de professionnels ayant un agrément de formation, près de 5% sont des entreprises individuelles dont près de 3% des microentreprises. 97% des agréments sont des agréments de formation hors portage.

5.1.2 Les publics accueillis pour la transmission des savoir-faire

48% des répondants transmettent leur savoir-faire au sein de leur atelier avec une priorité donnée à la technicité (97%).

La proportion des ateliers accueillant des apprenants atteint 60% pour les professionnels « métier initial », contre 40% pour les professionnels en reconversion.

Graphique 13 - Les savoirs transmis au sein de l'atelier



Le public reçu dans les ateliers d'accueil est très divers.

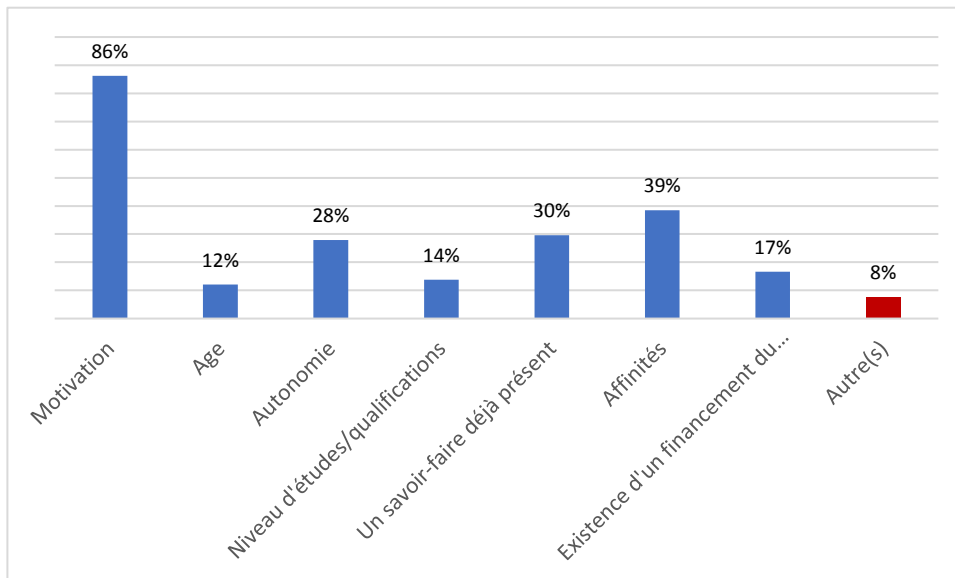
- 61% des ateliers d'accueil reçoivent des stagiaires de la formation initiale
- 60% des ateliers d'accueil reçoivent des stagiaires de la formation professionnelle (continue)
- 43% des ateliers d'accueil reçoivent des professionnels (dans le cadre d'une formation informelle entre pairs)

- 24% des ateliers d'accueil reçoivent des apprentis
- 59% des ateliers d'accueil reçoivent des stagiaires « loisirs »
- 7% des ateliers d'accueil reçoivent des « autres » (notamment les scolaires)

Le total est supérieur à 100% car les ateliers peuvent accueillir plusieurs publics.

Métiers exigeants, demandant de la rigueur, de la discipline, les professionnels accueillant des apprenants les recrutent en priorité sur la motivation à apprendre les techniques d'un métier, suivent l'existence d'affinités entre le professionnel et l'apprenant (38,5%) et l'existence d'un savoir-faire déjà présent (30%).

Graphique 14 - Critères de sélection des apprenants



Bien que l'accueil d'un apprenant soit plutôt bénéfique pour le professionnel contribuant à un apport créatif (27%) ou au développement d'une vision nouvelle sur le métier (31%), cet accueil est également source de complications, contraignant le professionnel à encadrer l'apprenant. Cet accompagnement est source d'une diminution de son activité habituelle (37%) et d'une diminution de revenus liées au temps consacré à l'apprenant.

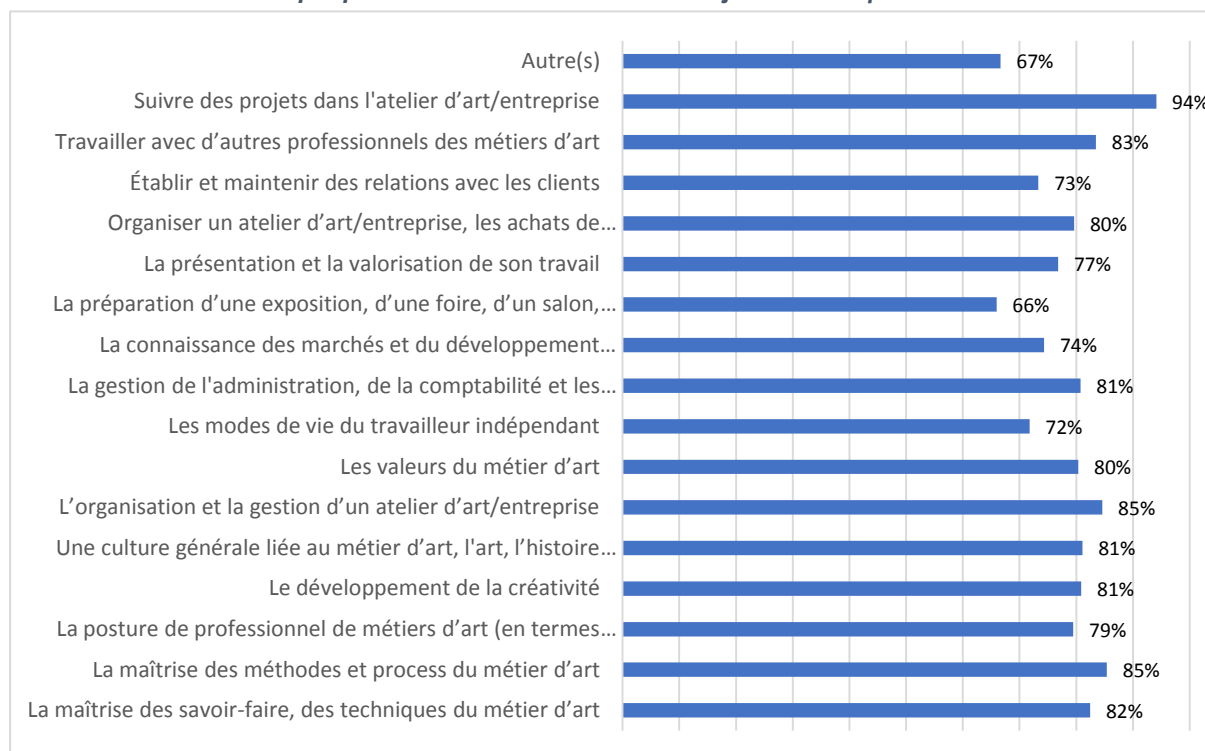
5.1.3 Les pratiques de transmission

Comme en correspondance avec l'image véhiculée par les métiers d'art tendant à être des métiers de tradition, manuels, **seuls 16% des professionnels répondants utilisent l'outil numérique dans leur pratique de transmission.**

Parce que la transmission de savoir-faire participe à la préservation des savoirs, des techniques et des métiers, celle-ci est considérée pour 78% des répondants comme prioritaire.

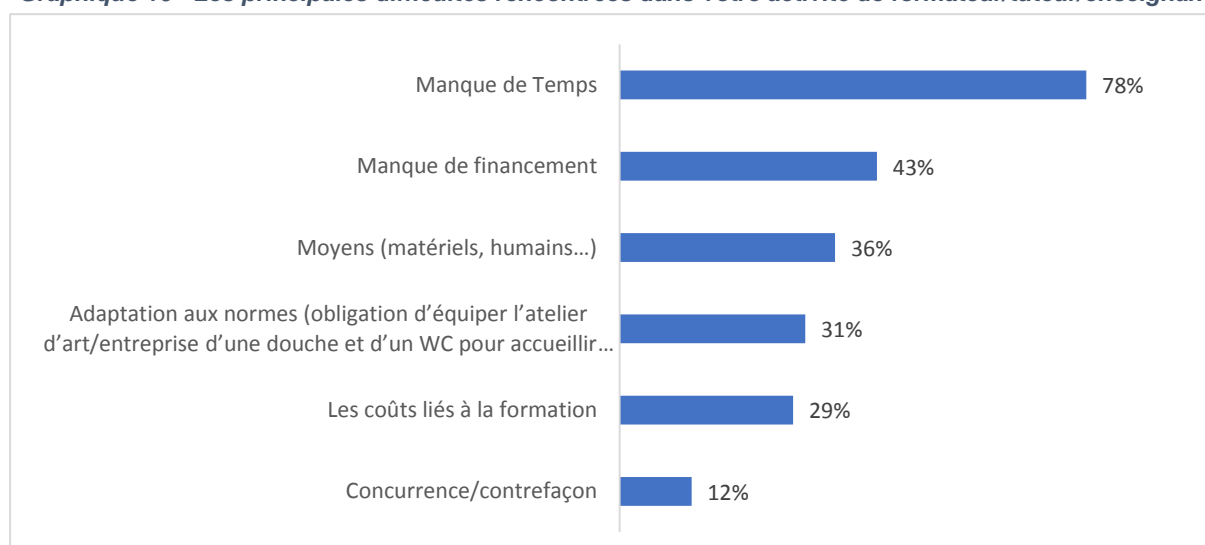
Toutefois, les éléments à transmettre sont multiples et difficiles à prioriser. Emergent cependant le suivi de projets dans l'atelier d'art (94%), l'organisation et la gestion d'un atelier (85%) ou encore la maîtrise des méthodes et process du métier d'art (85%).

Graphique 15 - Que faut-il transmettre aujourd'hui en priorité ?



5.1.4 Forces et faiblesses relatives à l'accueil d'un stagiaire ou d'un apprenti

Graphique 16 - Les principales difficultés rencontrées dans votre activité de formateur/tuteur/enseignant



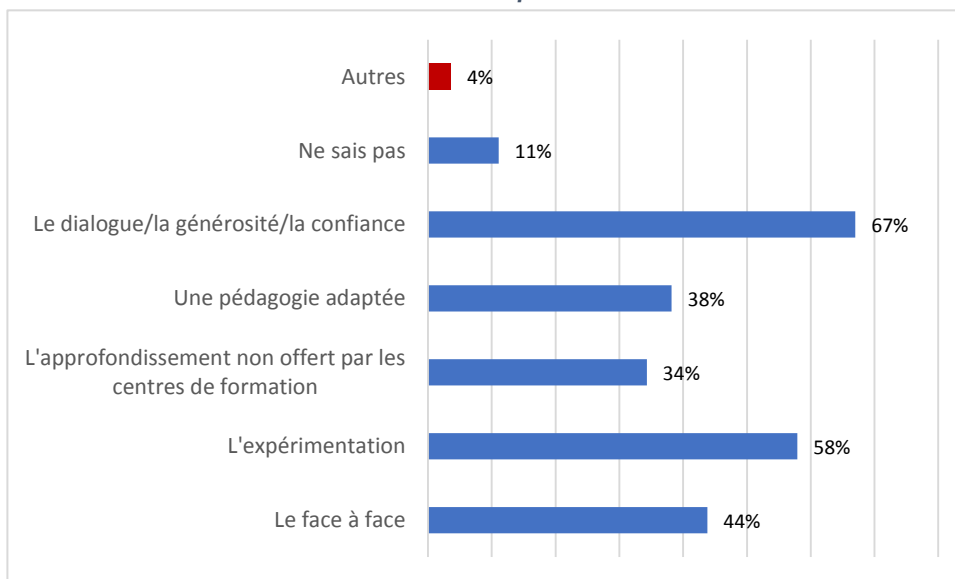
Le manque de temps à 78% et le manque de financement à 43% représentent les deux principales difficultés rencontrées par les professionnels formateurs des métiers d'art. Le manque de moyens (matériels humains) à 36%, et les coûts liés à la formation à 29% relèvent de la même thématique.

Il demeure une inadapation aux normes pour 31% des ateliers, ce qui est faible. De même, la crainte de transmettre le savoir à la concurrence et de risquer les contrefaçons est très marginale.

L'apprentissage de la technique, la gestion d'une entreprise, le développement de la créativité, la création d'un réseau... nécessitent du temps pour être parfaitement assimilés et intégrés par l'apprenant au sein de l'atelier. Ainsi, il est considéré à 58% que le temps de formation est inadapté à la réalité de la professionnalisation souhaitée pour devenir un professionnel de métier d'art.

L'accueil d'apprentis au sein de l'atelier n'est pas neutre pour le professionnel formateur. Cela génère pour 59% d'entre eux des effets sur l'organisation de leur atelier d'art. Toutefois, l'atelier reste un lieu à part où se transmet des valeurs et des techniques auxquelles se conjugue une interaction entre individus faite de confiance et de générosité (67%) et d'expérimentation (58%).

Graphique 17 - Les principales forces de la formation/transmission de savoir-faire dans votre atelier d'art/entreprise



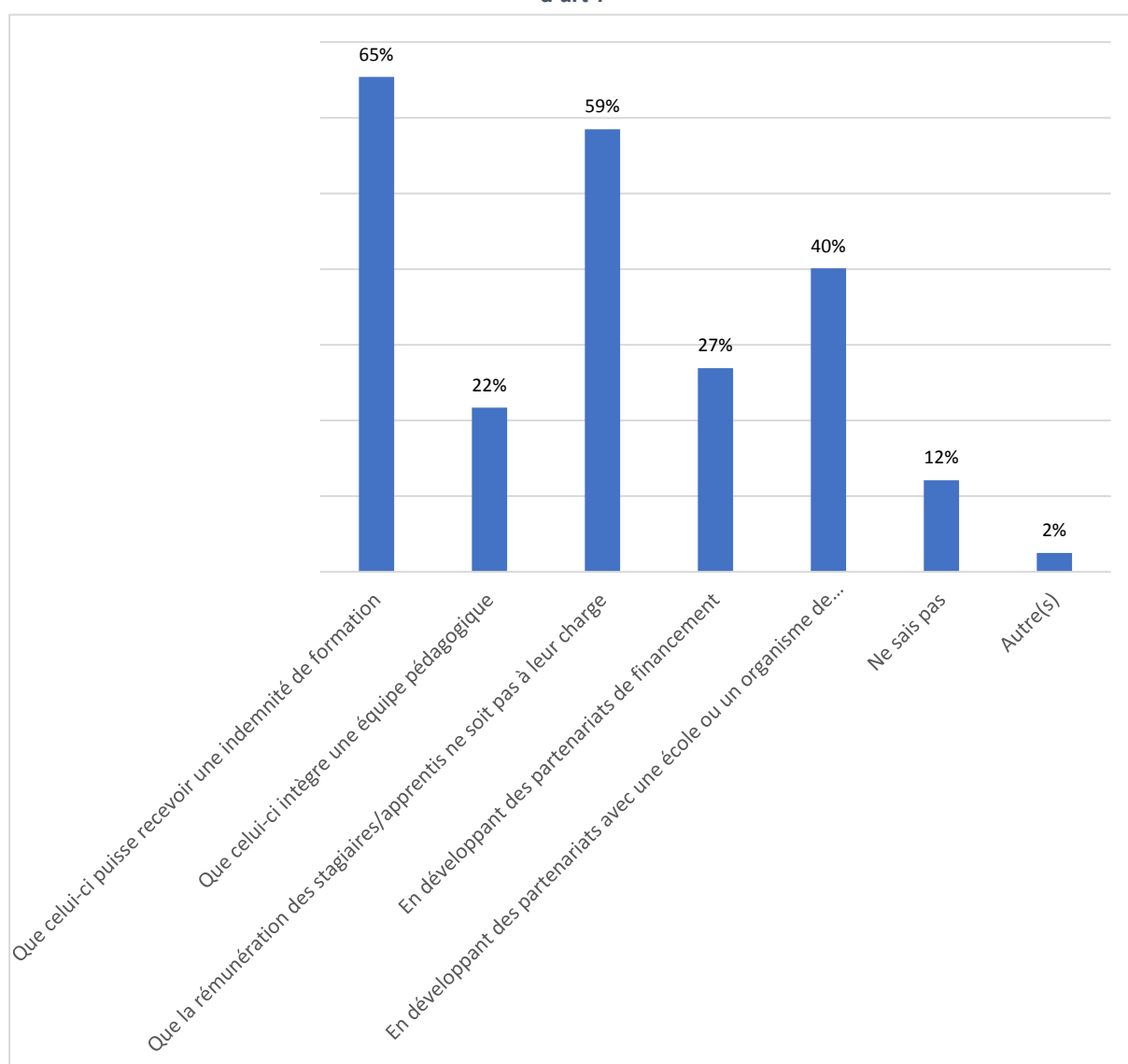
Interrogés spécifiquement sur l'accueil des apprentis, 64% des professionnels ont répondu (c'est-à-dire bien au-delà de ceux qui ont pu en accueillir au moins une fois) que : les principaux freins au recrutement d'apprentis sont le coût de sa rémunération (69%), le temps passé à la formation (54%), qui limite le temps de création (54%) et qui a une répercussion sur le chiffre d'affaires de l'entreprise, la nécessité d'adapter

l'atelier à l'accueil d'un apprenti (47%). On retrouve les mêmes arguments que pour l'accueil de stagiaires ou autre apprenant.

5.1.5 Levées des freins à l'accueil des apprentis ou stagiaires

Aux difficultés rencontrées dans l'activité de formation des apprentis ou stagiaires, plusieurs solutions peuvent être trouvées. Parmi elles, le fait que la rémunération des apprentis ne soit pas à leur charge (59%), ou encore que le formateur perçoive une indemnité de formation (65%) pour compenser le manque à gagner dû à l'activité de formation.

Graphique 18 - Comment rendre viable le rôle de formateur/tuteur/enseignant du professionnel de métier d'art ?



Si les professionnels de métiers d'art qui accueillent des stagiaires ou des apprentis se perçoivent à 58% comme des formateurs, ils ne sont que 35% à se considérer comme des enseignants et 35% comme des tuteurs.

5.2 L'avenir de la formation dans les ateliers d'art

5.2.1 La centralité des ateliers d'art comme lieu de transmission des savoirs

L'atelier d'art apparaît être un lieu adapté pour transmettre les savoir-faire des métiers d'art pour 82% des répondants.

Cependant, les professionnels ont bien conscience de ce qu'ils peuvent apporter aux apprenants au regard de leurs compétences et de la spécificité du lieu d'apprentissage qu'est l'atelier. Ainsi, 70% des répondants estiment que l'atelier d'art ne peut pas se substituer aux CFA pour la transmission des enseignements traditionnellement dispensés par ces derniers ; aux CFA les savoirs plus académiques, aux ateliers les apprentissages du geste et de la technique. Néanmoins, l'importance de repenser l'apprentissage, dans sa forme et son fond, apparaît être une réalité à partir du moment où 69% des professionnels jugent que les savoir-faire essentiels à leur métier d'art sont insuffisamment transmis *via* leur atelier d'art. L'importance du geste et de la réalisation prime pour ces derniers, lesquels estiment qu'aujourd'hui se pose la problématique du « trop théorique » et du « trop conceptuel », en somme d'une forme d'intellectualisation inappropriée de certains métiers d'art.

Bien que les professionnels des métiers d'art reconnaissent la pertinence et la légitimité des acteurs de la formation (CFA, lycées professionnels...) dans la transmission des savoir et le processus d'apprentissage d'un métier, il convient de souligner la nécessité qu'il y a à revisiter les relations existantes entre professionnels des métiers d'art et acteurs de la formation qui selon les premiers sont stériles. « Distantes » pour 15% des répondants, « inexistantes » (26%) ou encore « à améliorer » pour 42% des professionnels, les relations sont majoritairement perçues de manière négative.

On peut donc faire l'hypothèse que l'improductivité de ces relations peut jouer de différentes manières sur la transmission des savoir-faire et rend une réforme des partenariats et collaborations entre ces acteurs nécessaire pour ne pas dire impérative.

Les lycées professionnels apparaissent être les acteurs de la formation à privilégier pour compléter la formation délivrée en atelier d'art (47%), suivis par les CFA (44%).

5.2.2 Des partenariats à renforcer

Pour les répondants, **les ateliers d'art permettent avant toute chose de montrer le fonctionnement d'un atelier d'art (74%), de prioriser la transmission du geste et les techniques de fabrication (64%), enfin de favoriser le face-à-face (64%).** En cela, l'atelier est perçu comme un lieu de partage privé au sein duquel naît et se renforce une relation singulière entre l'apprenant et le professionnel.

A l'inverse, **les écoles formant à un métier d'art permettent avant tout de saisir et d'assimiler la diversité des techniques (72%), de développer l'approche théorique (62%) et de familiariser à l'historique du métier (50%).**

En conclusion, et dans l'objectif de préparer les préconisations permettant de répondre aux éléments forts ayant émergés de l'enquête, il apparaît important de rappeler les points ci-après :

- **Les professionnels des métiers d'art accueillent un nombre limité d'apprenants (stagiaires ou apprentis) en raison du coût financier de la formation qui est à leur charge et de la contrainte temporelle liée à la formation qui les restreint dans leur activité de création ;**
- L'importance qu'il y a pour les professionnels des métiers d'art à bénéficier d'une indemnité de formation facilitant l'accueil d'apprenants et la transmission de savoir-faire, tout en apportant une reconnaissance statutaire aux professionnels formateurs ;
- **Des difficultés pour une grande partie des professionnels de métiers d'art à se former tout au long de leur activité professionnelle pour des raisons économiques d'une part, de temps d'autre part ;**
- De réels besoins de formation, identifiés par ces mêmes professionnels, portant sur les savoirs techniques en lien direct ou indirect avec leur domaine d'activité et sur la commercialisation de leur production ;
- **L'impératif qu'il y a à péreniser et consolider la transmission pour préserver la connaissance des savoir-faire techniques, se raréfiant pour certains ;**
- **Valoriser l'atelier d'art comme un lieu indispensable et inévitable à cette transmission des savoir-faire et à la familiarisation du fonctionnement d'un atelier via le face-à-face et l'intimité qu'accorde le lieu.**
- **Toutefois, l'atelier ne doit pas être isolé des lieux de formation académiques que sont les écoles et les CFA entre autres, complémentaires aux premiers mais dont la relation partenariale doit être repensée.**

6 Les thèmes porteurs des préconisations

Des résultats issus de l'enquête auprès des professionnels des métiers d'art, mais aussi de financeurs de la formation professionnelle et de responsables d'établissements de formation, se dégagent cinq thèmes majeurs qui constituent les enjeux auxquels visent à répondre les préconisations présentées dans le chapitre suivant.

6.1 Allonger le temps de formation en atelier d'art

Le premier thème correspond à la nécessité d'allonger le temps de formation au sein même de l'atelier d'art pour apprendre le métier. Pour les professionnels, le temps d'apprentissage dans les ateliers permet d'approfondir la technique dont les aspects théoriques sont acquis en centre de formation, mais aussi de découvrir l'atelier qui se gère comme une entreprise. Ces savoirs, qui relèvent d'un savoir-faire long et complexe, ne peuvent s'acquérir sans disposer d'un temps approfondi en atelier.

Pour ce faire, l'atelier doit être compris comme un lieu d'apprentissage au même titre que peuvent l'être l'école ou le centre de formation. En cela, le statut de l'atelier doit être mieux valorisé et pensé dans un processus de formation à part entière, combiné et articulé à l'existant. C'est le principe de l'atelier-école promu par les Ateliers d'Art de France.

L'apprentissage du métier, au sein de l'atelier et auprès du professionnel, est d'autant plus essentiel qu'il n'existe que 91 filières de formation pour 281 métiers d'art répertoriés.

6.2 Créer une indemnisation des professionnels des métiers d'art-formateurs

Dans le prolongement du premier thème, le deuxième thème relève la nécessité de reconnaître pleinement cette mission de formation, y compris dans la répartition du budget attribué à chaque formation. Selon les professionnels, la formation d'apprentis ou de stagiaires a un coût économique (temps passé et consommation de matériel de création) qui est important et que ne peut assumer la petite entreprise qui constitue l'essentiel des ateliers d'art. Il faut pouvoir prendre en compte la mission de formation du professionnel et l'encourager, y compris financièrement, à accueillir des apprentis ou des stagiaires, pour que la transmission des savoirs puisse effectivement se faire.

6.3 Mieux harmoniser les partenariats entre les ateliers d'art et les acteurs de la formation (CFA, écoles)

Le troisième thème porte sur l'importance d'amplifier et d'harmoniser les partenariats entre les ateliers d'art et les acteurs de la formation que sont les CFA et les écoles d'art notamment. Ces partenariats existent déjà, les professionnels étant mobilisés pour enseigner ou pour accueillir des stagiaires ou des apprentis, même si cette dernière modalité d'alternance reste peu développée.

L'harmonisation est souhaitée pour mieux concilier pratique et théorie. Elle passe sans doute par la mise en œuvre du principe d'atelier-école, mais aussi par une meilleure coopération pédagogique entre les professionnels en exercice et les enseignants. Le modèle de l'atelier-école, aisément déclinable, doit permettre aux CFA et aux écoles existantes de proposer des formations adaptées et plus souples, capables de traiter des flux d'apprenants souvent faibles en délivrant une formation complète et vraiment professionnalisante.

6.4 Impliquer les professionnels dans la définition des référentiels de formation

Au-delà de l'implication plus instituée des professionnels dans une alternance entre centre de formation et atelier, au niveau des centres de formation (thème 3), il est hautement souhaitable que les professionnels soient plus directement impliqués dans la définition des référents de formation des 91 filières de formation existantes et de toute nouvelle filière qui serait créée. En effet, il apparaît aujourd'hui que certains référentiels sont obsolètes et ne correspondent plus au métier tel qu'il a évolué, tandis que d'autres glissent lentement hors du champ des métiers d'art, pour se calquer sur leur équivalent industriel.

Le rapprochement souhaitable au niveau des centres de formation avec les professionnels pour renforcer l'alternance dans les ateliers et reconnaître la fonction de formateurs aux professionnels accueillant les étudiants, stagiaires ou apprentis, doit se traduire par une actualisation des référentiels de façon à ce que les professionnels, les écoles et les CFA, puissent y intégrer tous les aspects des métiers, tant techniques que comportementaux, commerciaux, entrepreneuriaux, qui sont autant de compétences requises pour devenir professionnel.

Enfin, il est évident que la mise en place de l'atelier-école, en décentralisant une grande partie de la formation du CFA à l'atelier du professionnel, demandera une adaptation du référentiel qui corresponde à la réalité d'un atelier d'art.

6.5 Accompagner les professionnels des métiers d'art dans leur rôle de maître d'apprentissage ou de stage

Le cinquième thème est celui de la nécessité d'accompagner les professionnels qui recevraient des stagiaires ou apprentis dans le cadre d'un atelier-école. Puisqu'il ne s'agit pas de transformer les professionnels en professeurs, ceux-ci pourraient faire l'objet d'un accompagnement par un auxiliaire pédagogique, comme cela se fait dans certains CFA. Ainsi, l'auxiliaire pourrait se déplacer dans l'atelier pour rencontrer à la fois le professionnel et le stagiaire ou apprenti afin d'assurer un suivi sérieux, pour valider notamment le respect du référentiel de formation.

7 Les préconisations

A partir des cinq thèmes présentés dans le chapitre précédent, six préconisations d'actions ont été élaborées afin de pouvoir répondre à la question principale suivante :

Comment acquérir au mieux les compétences qui permettront à toute personne désireuse de devenir professionnel dans le métier d'art de son choix, tant les savoirs techniques du métier, que les connaissances pour faire fonctionner l'atelier comme une entreprise économiquement viable ?

Les trois premières préconisations concernent la formation initiale (diplômante), pour l'essentiel destinée aux jeunes, et les trois suivantes se concentrent sur la formation continue des adultes (en reconversion ou déjà en activité dans les métiers d'art).

Préconisation 1 : instituer l'atelier-école dans la formation diplômante aux métiers d'art

La première préconisation d'action vise au **développement des « ateliers-écoles »**. Il s'agit de faire reconnaître les ateliers accueillant des apprentis ou des stagiaires comme des ateliers-écoles répondant à des critères de qualité. Le référentiel est à établir à l'échelon national et à diffuser auprès des centres et écoles de formation qui établissent des conventions d'accueil de stagiaires ou d'apprentis avec des ateliers d'art.

L'enjeu est de renforcer la place de l'atelier dans le cadre de la formation en alternance en lui conférant un statut reconnu et partagé d'atelier-école. L'« atelier-école », porté par Ateliers d'Art de France, s'inscrit pleinement dans la perspective de la réforme de la formation professionnelle qui rend possible la délégation de tout ou partie des enseignements à une entreprise. Il doit permettre de gérer les faibles flux des métiers d'art, de mieux intégrer les professionnels dans l'écriture des référentiels, de dynamiser les CFA et écoles existants en leur permettant de proposer une offre adaptée à la réalité des métiers d'art.

Il doit permettre d'**acquérir une formation adaptée et complète**, en renforçant l'existant. Pour les métiers d'art, cela se traduit par un triptyque : créativité/savoir-faire/gestion d'entreprise. Ce sont ces trois compétences que doivent viser les formations aux métiers d'art. Mettre l'accent sur l'aspect gestion (qui va de la gestion comptable au calcul des prix, en passant par le marketing, l'identification de ses marchés, etc.) est une nécessité pour les métiers d'art, l'immense majorité des entreprises du secteur étant des structures unipersonnelles.

Le référentiel de ce que doit être l'atelier-école, tant dans sa dimension pédagogique que sa dimension pratique (accueil, conditions de travail...), peut être établi sur la base de ce que certains centres de formation ont déjà élaboré et alors être décliné à l'échelon national en s'appuyant sur l'architecture déjà expérimentée par ces CFA, que ce soit au niveau du budget, de l'adaptation des référentiels pour les appliquer à la

réalité d'un atelier d'art, de l'articulation entre les ateliers-écoles et l'auxiliaire pédagogique dépêché par le CFA, ...

Si l'on veut développer le principe de l'atelier-école, il est souhaitable - voire indispensable selon les professionnels enquêtés - qu'une **répartition du budget de formation** soit étudiée. Le temps de formation en atelier étant allongé, la formation délivrée par les professionnels étant reconnue à sa juste valeur et accompagnée pour en améliorer son efficacité pédagogique, il convient d'adopter en conséquence le budget global de la formation, au prorata de l'implication de chacun des acteurs dans la formation.

Pour l'instant l'apprentissage est peu développé car il implique que l'atelier passe un contrat d'apprentissage, ce qui implique des coûts que l'essentiel des ateliers ne peuvent assumer. Dans le cadre de la réforme de la formation, les modalités de l'apprentissage comme de l'alternance avec stage évoluent. L'atelier-école devra prendre sa place dans ce nouvel environnement qui se met en place.

Il est à noter, de façon importante, que l'atelier-école ne nécessiterait pas l'ouverture d'un nouveau budget, mais seulement une répartition adaptée du budget existant.

Préconisation 2 : Impliquer les professionnels dans la définition des référentiels des diplômes

Conséquence de la mobilisation déjà réelle et multiforme des professionnels dans les filières de formation professionnelle initiale (mobilisation qui sera encore renforcée par l'institutionnalisation des ateliers-écoles), la deuxième préconisation vise à **impliquer plus officiellement et systématiquement les professionnels** (281 métiers rappelons-le) **dans l'actualisation des référentiels des diplômes** délivrés par les 91 filières de formation aux métiers d'art actuellement existantes et pour tout nouveau diplôme (ou mention complémentaire) qui serait créé. Il importe notamment que toutes les compétences requises à l'exercice du métier, qui se fait très majoritairement en entreprise individuelle, soient effectivement intégrées dans le référentiel.

Ateliers d'Art de France, syndicat professionnel des métiers d'art, est à même de mobiliser les professionnels des différents métiers pour participer aux travaux d'actualisation des référentiels. Toutefois, si la collaboration avec les professionnels est un gage nécessaire pour assurer, dans ces référentiels, la qualité des formations et leur caractère professionnalisant, la mise en place concrète de l'atelier-école doit être pilotée à l'échelle nationale par les pouvoirs publics, par souci à la fois d'efficacité et de légitimité. Une fois cette consultation des professionnels achevée, il importe que les pouvoirs publics soient « aux manettes ». On ne peut effectivement envisager que ce soit aux professionnels de faire ce travail de mise en place concrète du système de l'atelier-école.

Préconisation 3 : mieux faire connaître les métiers d'art dans l'orientation des jeunes

La préconisation 3 vise à **mieux faire connaître les métiers d'art** auprès des conseillers d'orientation, des enseignants susceptibles de conseiller les jeunes dans leur orientation, des jeunes et des parents, les faire connaître dans leur diversité (281 métiers) et dans les différentes manières de les exercer, tout particulièrement en entreprise individuelle.

La réalité est qu'il n'y a pas de politique nationale claire d'orientation vers les métiers d'art car l'orientation est devenue une compétence régionale. Il y a néanmoins des outils d'information sur les métiers qui sont développés par l'ONISEP ou par des institutions décentralisées comme par exemple la Cité de Métiers (La Villette). Mais cette information sur les métiers d'art n'est pas organisée et suffisamment outillée.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'identifier un réseau capable de piloter à l'échelle nationale cette politique d'orientation.

Préconisation 4 : développer une formation aux métiers d'art pour les adultes en reconversion

La quatrième préconisation vise au **développement de dispositifs de formation** - déclinés au niveau régional - **à destination des adultes en situation de reconversion professionnelle dans un métier d'art.**

L'enjeu est de faire émerger des dispositifs de formation intégrant le concept d'atelier-école en les faisant reconnaître à l'échelon régional dans le cadre des formations pour les demandeurs d'emploi en reconversion avec un éventuel projet de création d'entreprise (Conseil régional et/ou Pôle emploi).

Le développement d'une telle offre de formation peut être progressif, l'expérience avec une première région permettant de monter puis peaufiner un modèle-type de formation, l'offre de formation proposée aux financeurs devant de toute façon être portée par un organisme de formation. Ateliers d'Art de France peut inciter à ce que ces formations intègrent le principe de l'atelier-école et modéliser, à partir des premières formations, **un cadre de référence** qui permette à tout organisme de formation en région de monter une formation de ce type et de la proposer aux financeurs (Région, Pole Emploi, Fongecif), en lien avec les professionnels (par le biais des associations régionales ou d'Ateliers d'Art de France).

Une telle formation n'a pas à être sanctionnée par un diplôme. C'est actuellement possible dans le cadre des formations financées par les Régions, et cela a été rendu encore plus aisé dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle continue. Il devrait être notamment possible de proposer une telle formation dans le cadre du CPF et du CIF, dont les financements devraient être confortés et les accès assouplis. Notons que le CPF ne peut suffire pour financer une formation qualifiante de

reconversion et ne pourrait constituer qu'un premier palier. Une formation qualifiante de reconversion a un coût qui ne peut être envisagé que dans le cadre de dispositifs ex-CIF et de dispositifs régionaux d'aide à la création d'entreprise.

L'enjeu est aussi, avec un tel dispositif, de pouvoir financer la mobilisation d'un atelier-école. Le budget de formation doit pouvoir couvrir les frais induits par l'accueil du stagiaire au sein de l'atelier et une indemnisation du temps passé par le professionnel pour former le stagiaire au métier.

Préconisation 5 : mettre en place un titre professionnel pour qualifier les adultes en reconversion

Conséquence de la préconisation 4 [visant au développement de formations à destination des demandeurs d'emploi ou des salariés en reconversion, qui n'auraient pas de qualification dans les métiers d'art et qui souhaiteraient s'installer en tant que professionnel d'un de ces métiers, soit dans le cadre d'une reprise d'un atelier, soit dans le cadre d'une création de leur propre atelier], la quatrième préconisation porte sur l'opportunité de la **création d'un titre professionnel** venant valider la formation réalisée et reconnaissant le professionnel néophyte comme parfaitement apte à pouvoir exercer dans le domaine d'activité de son choix, et pour lequel il a effectué une formation.

Le fait d'avoir une certification reconnue permettrait de faire agréer plus aisément les formations pour les personnes en reconversion (demandeurs d'emploi mais aussi salariés) avec un projet (d'emploi ou d'entreprise) pour un métier d'art, auprès des financeurs de la formation qualifiante (Conseils régionaux, Pôle Emploi, Fongecif...). Ce type de formation deviendrait également accessible au financement du type compte personnel de formation, mobilisable par les salariés et aussi les demandeurs d'emploi.

Dans le cadre d'un projet d'entreprise, le fait d'avoir un titre professionnel reconnu peut constituer un atout pour obtenir un financement bancaire.

Le titre professionnel pourrait aussi intéresser des salariés d'ateliers ou de nouveaux installés à leur propre compte, pour faire valider leurs acquis par l'expérience et compléter si besoin leurs compétences. Aussi, devra être créé assez rapidement un dispositif de VAE (validation des acquis de l'expérience) pour le titre professionnel.

Nous préconisons que le titre professionnel soit créé en lien étroit avec Ateliers d'Art de France, à défaut d'une représentativité reconnue de l'organisation comme branche professionnelle, et les branches professionnelles reconnues comme représentatives sur tel ou tel métier d'art.

Préconisation 6 : étoffer la formation continue des professionnels en activité

La préconisation 6 porte sur le besoin de **formation continue** évoqué par les professionnels qui souhaitent développer leurs savoir-faire et connaissances en lien avec le fonctionnement et le développement de leurs ateliers. Au-delà de la formation de base (diplôme de formation initiale ou titre professionnel, s'il est créé), ils éprouvent le besoin de conforter une compétence spécifique (gestion-administration d'un atelier, commercialisation, export...), la formation envisagée devant être opérationnelle.

Ateliers d'Art de France développe une offre de formation continue très appréciée, et apparaît pour les professionnels enquêtés comme l'organisation la plus apte à établir une telle offre de formation d'approfondissement, qui doit être organisée en partenariat avec les autres acteurs de la formation, notamment les CMA.

Les organismes de formation qui développeraient la formation à destination des adultes en voie d'installation (préconisation 4), qu'elle soit ou non sanctionnée par un titre professionnel (préconisation 5), peuvent aussi monter des formations d'approfondissement à l'entrepreneuriat des métiers d'art. Une offre de formation localisée dans les régions peut intéresser des professionnels en minimisant les frais de déplacement et d'hébergement qui sont générés par des formations réalisées à Paris. L'offre de formation doit se concevoir dans le cadre d'un partenariat entre Ateliers d'Art de France et les organismes de formation.

Ces formations devraient adopter des modalités nouvelles de formation qui allient le présentiel en groupe, le témoignage de professionnels, l'échange de pratiques, un calendrier perlé, un accompagnement des projets individuels, ainsi que le recours à Internet (forum d'échanges, outils pédagogiques et tutoriels à disposition).